



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-170

PUBLIÉ LE 10 MAI 2019

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

75-2019-05-06-013 - Arrêté de délégation de signature - Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (6 pages) Page 3

75-2019-05-10-003 - Arrêté de subdélégation de signature (en matière de marchés publics) de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) (2 pages) Page 10

75-2019-05-10-002 - Arrêté de subdélégation de signature du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie (2 pages) Page 13

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

75-2019-05-09-002 - Décision portant délégation de signature Mme PAUL - SPIP 78 - lundi 08 juillet au vendredi 26 juillet 2019 (1 page) Page 16

75-2019-05-09-003 - Décision portant délégation de signature Mme PAUL - SPIP 95 - lundi 13 mai au mercredi 31 juillet 2019 (1 page) Page 18

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-05-06-013

Arrêté de délégation de signature - Hôpitaux Universitaires  
Paris Nord Val de Seine

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine  
(sites Adélaïde Hautval, Beaujon, Bichat–Claude-Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2019-ANA401 2019 – 03 0005 nommant Monsieur Vincent-Nicolas DELPECH à compter du 25 mars 2019 en qualité de directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) et Directeur Préfigureur du Groupe Hospitalier APHP.7

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 modifié le fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

## A R R E T E

### ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame **Pauline Maisani**, directrice de groupe hospitalier adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Samia Ibégazène**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Samia Ibégazène**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Aline Coudray**, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Olivier Vilain**, Directeur Adjoint, chargé des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G (4, 5, 6, 8, 9, 31, 32) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Bandiougou Sow**, adjoint au chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

- Monsieur **Patrick Bodo**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Ludovic Tripault, directeur du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Florence Kania, directrice du site Adélaïde Hautval, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Marie Warnier, directrice par intérim du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Florence Kania, directrice du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le Directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de Madame Samia Ibégazène, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Madame Hélène Gendreau, Directrice des ressources humaines adjointe, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Pauline Kerignard, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Sylviane Gautrand, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière, Gregory Sofikitis, Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Samia Ibégazène ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Samia Ibégazène, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines médicales, délégation est donnée à Monsieur Tony Loiseau, attaché d'administration hospitalière, Madame Dalila Flici, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Samia Ibégazène et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Aline Coudray, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, délégation est donnée à Madame Fanny Brun Grollier, Technicien Supérieur Hospitalier, Madame Christel Coeurderoy, Technicien Supérieur Hospitalier, Monsieur Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier, Monsieur Ludovic Lebatard, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Madame Christelle Predinas, responsable du service achats, Monsieur Patrick Didier, Technicien Supérieur Hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Aline Coudray et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier Vilain, Ingénieur Général, chargé des investissements, délégation est donnée à Monsieur Arsène Lollichon, ingénieur, directeur des travaux et de la maintenance, Monsieur Anthony Hamon, ingénieur biomédical, responsable des équipements, Monsieur Sébastien Vesseron, ingénieur biomédical, adjoint au Directeur des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Olivier Vilain et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur adjoint, chargé de la recherche, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Madame Audrey Jaffrelo, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G (4, 5, 6, 8, 9, 31, 32) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe, Monsieur Pierre Rosmorduc, directeur adjoint et Madame Emilie George, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de Madame Marie Warnier, Directrice par intérim du site de Beaujon, délégation est donnée à Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines, Madame Karine Corbrion, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marie Warnier a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Marie Warnier, directrice des opérations, Monsieur Alain Bentounsi, Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Ludovic Tripault, directeur du site Louis Mourier, délégation est donnée à Madame Nathalie Ammar-Khodja, adjointe au directeur des soins, Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Ludovic Tripault, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Madame Florence Kania, directrice du site de Bretonneau, délégation est donnée à Madame Aline Coudray, directrice achats, prestations logistiques et développement durable, Maria Devaud, Coordinatrice Générale des Soins, Madame Corinne Tenor, cadre de santé, Madame Maud Vanderbrugghe, Cadre de Santé, Danielle Garel, Attachée Principale d'Administration Hospitalière à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Florence Kania, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Madame Florence Kania, directrice du site Adélaïde Hautval, délégation est donnée Monsieur Ludovic Tripault, directeur des soins, Madame Sylvie Karcher, cadre de santé, Madame Isabelle Nyobe, cadre de santé, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Florence Kania a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Adélaïde Hautval,

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Maryline Acrement, Attachée d'Administration Hospitalière
- Soumaya Alili, Directrice d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médicaux Sociaux AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Nasera Athmani Bentahar, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Alain Bentounsi, Coordinateur général des soins
- Elise Berolatti, Directrice de site-Projets Adjointe
- Camille Chinon, Attachée d'Administration Hospitalière
- Christel Coeurderoy, Technicien Supérieur Hospitalier
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Karine Corbrion, Directrice des soins
- Aline Coudray, Directrice Adjointe
- Valérie Courage, Cadre de santé
- Maria Devaud, Coordinatrice Générale des Soins
- Julie Digeon, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Cindy Duchamp, Attachée d'Administration Hospitalière
- Soraya Fekkar, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Louis Mourier
- Dalila Flici, Adjoint des Cadres
- Danielle Garel, Attachée d'Administration Hospitalière
- Hélène Gendreau, Directrice des Ressources Humaines Adjointe
- Arnaud Giraudet, Directeur adjoint
- Inès Gravey, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Lydia Guillerme, Cadre de Santé
- Anthony Hamon, ingénieur biomédical
- Samia Ibégazène, Directrice Adjointe
- Audrey Jaffrelo, Attachée d'Administration Hospitalière
- Sylvie Karcher, Cadre de Santé



- Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Hamida Nehal, Cadre de Santé
- Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier
- Pauline Maisani, Directrice Adjointe
- Sabrina Meslem, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Isabelle Nyobe Nlend, Cadre de Santé
- Florence Kania, Directrice Adjointe
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière
- Carole Prevors, Attachée d'Administration Hospitalière
- Saïda Rachid, Cadre de Santé
- Pierre Rosmorduc, Directeur adjoint
- Béatrice Rouyer, Cadre de Santé
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Nathalie Serfas, ingénieur biomédical
- Catherine Tardy, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Fatima Thor, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Ludovic Tripault, directeur des soins
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Marc Vanicatte, Ingénieur Biomédical
- Sophie Viane, Adjoint des cadres Hospitalier
- Marie Warnier, Directrice Adjointe

#### **ARTICLE 6 :**

L'arrêté n° 75-2018-11-08-009 du 08 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est abrogé.

#### **ARTICLE 7 :**

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) et Directeur Préfigurateur du Groupe Hospitalier APHP.7 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 Mai 2019

Vincent-Nicolas Delpech

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-05-10-003

Arrêté de subdélégation de signature  
(en matière de marchés publics) de l'Agence Générale des  
Equipements et Produits de Santé (AGEPS)

**Arrêté de subdélégation de signature  
(en matière de marchés publics)**

Le Directeur par intérim du Pôle d'Intérêt Commun : Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS), **Monsieur Renaud CATELAND**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-01-009 du 1<sup>er</sup> mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-01-008 du 1<sup>er</sup> mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à monsieur Renaud CATELAND : directeur par intérim du PIC AGEPS, en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial **ANADDG 2019 - ANA401 2019 – 040002** du **24 avril 2019** affectant Madame Laëtitia LAVIGNE, directrice d'hôpital hors classe, en qualité de directrice des ressources humaines non médicales et médicales et directrice déléguée du site de Nanterre à l'Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS) à compter du **13 mai 2019**,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à

- Madame **LAVIGNE**, directrice des ressources humaines non médicales et médicales et directrice déléguée du site de Nanterre
- Madame **FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières
- Madame **PIGERON**, directrice des achats

En vue de signer, au nom du Directeur par intérim et en son absence, **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **PIGERON**, directrice des achats, délégation est donnée à :

- Monsieur **LEFEVRE**, ingénieur général hospitalier du secteur Equipements

En vue de signer **les actes définis à l'article 3-A de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP **à l'exclusion de la signature du marché.**

**ARTICLE 3** : Copie du présent arrêté est transmise au Service Facturier et à la Délégation à la Coordination des Politiques d'Achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG **n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016** portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP au directeur du PIC AGEPS, en matière de marchés publics.

**ARTICLE 4** : L'arrêté de subdélégation de signature n°75-2019-03-28-002 du 28 mars 2019 est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **vendredi 10 mai 2019**

Renaud CATELAND,

**SIGNÉ**

Directeur par intérim de l'AGEPS

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-05-10-002

Arrêté de subdélégation de signature du Pôle d'Intérêt  
Commun - Agence Générale des Equipements et Produits  
de Santé - Ecole de Chirurgie

### Arrêté de subdélégation de signature

Le Directeur par intérim du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2011-0068 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé – Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directorial n°75-2019-03-01-009 du 1<sup>er</sup> mars 2019 modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial **ANADDG 2019 - ANA401 2019 – 040002** du **24 avril 2019** affectant Madame Laëtitia LAVIGNE, directrice d'hôpital hors classe, en qualité de directrice des ressources humaines non médicales et médicales et directrice déléguée du site de Nanterre à l'Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS) à compter du **13 mai 2019**,

### ARRETE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Laëtitia LAVIGNE**, directrice des ressources humaines non médicales et médicales et directrice déléguée du site de Nanterre à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérés par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant aux paragraphes **A, B, C, G** dudit arrêté ;
- **Madame Florence FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant au paragraphe **C** dudit arrêté, **à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

- **Le Docteur Franck HUET**, Praticien Hospitalier, chef du pôle Pharmacie Hospitalière des Hôpitaux de Paris, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, à l'effet de signer **exclusivement les engagements des dépenses de produits de santé** nécessaires à l'approvisionnement de la plateforme de distribution ;
- **Madame Sylvie PIGERON**, directrice des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;

**Article 2** : En cas d'empêchement de **madame Laëtitia LAVIGNE**, directrice des ressources humaines non médicales et médicales et directrice déléguée du site de Nanterre, délégation est donnée à **madame Nicole BOISSEAU**, attachée d'administration, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, G** de l'arrêté directorial du 14 novembre 2013 modifié.

**Article 3** : En cas d'empêchement de **madame Florence FAVRE**, directrice des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **madame Colette LAUDE**, attachée d'administration et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directorial du 14 novembre 2013 modifié à **P'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé** gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

**Article 4** : En cas d'empêchement du **Docteur Franck HUET**, Praticien Hospitalier, chef du pôle Pharmacie Hospitalière des Hôpitaux de Paris, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, **la même délégation** est donnée aux **docteurs Nicolas BRASSIER, Anne DARCHY et Elisabeth TROTIN**, pharmaciens du Service Approvisionnement et Distribution ;

**Article 5** : L'arrêté de subdélégation de signature n°75-2019-03-28-003 du 28 mars 2019 du Directeur par intérim de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est abrogé.

**Article 6** : Le Directeur par intérim du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé – Ecole de Chirurgie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au «Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police».

Fait à Paris, le **vendredi 10 mai 2019**

Renaud CATELAND,

***SIGNÉ***

Directeur par intérim de l'AGEPS

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-05-09-002

Décision portant délégation de signature Mme PAUL -  
SPIP 78 - lundi 08 juillet au vendredi 26 juillet 2019



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;  
Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Monsieur Laurent RIDEL, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

#### DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PAUL, Directrice des Services Pénitentiaires à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris aux fins d'**exercer l'intérim du chef d'antenne du SPIP 78 de Bois d'Arcy du lundi 08 juillet au vendredi 26 juillet**, et à ce titre réaliser les validations de rapports, décider les affectations de mesures et toute autre tâche relevant du poste occupé.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fresnes, le 09 mai 2019  
Acte signé par Laurent RIDEL  
Directeur interrégional des  
services pénitentiaires de Paris

DISP

3, avenue de la Division Leclerc  
B.P. 103 – 94267 FRESNES Cedex  
Téléphone : 01 46 15 91 00  
Télécopie : 01 47 02 25 40

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-05-09-003

Décision portant délégation de signature Mme PAUL -  
SPIP 95 - lundi 13 mai au mercredi 31 juillet 2019

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;  
Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Monsieur Laurent RIDEL, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

#### DECIDE :

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PAUL, Directrice des Services Pénitentiaires à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris aux fins d'**exercer l'intérim du chef d'antenne du SPIP 95 de la maison d'arrêt d'Osny du lundi 13 mai au mercredi 31 juillet 2019**, et à ce titre réaliser les validations de rapports, décider les affectations de mesures et toute autre tâche relevant du poste occupé.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fresnes, le 09 mai 2019  
Acte signé par Laurent RIDEL  
Directeur interrégional des  
services pénitentiaires de Paris

DISP

3, avenue de la Division Leclerc  
B.P. 103 – 94267 FRESNES Cedex  
Téléphone : 01 46 15 91 00  
Télécopie : 01 47 02 25 40